

Règlement pour le concours photo 2021-2022

Article 1: Organisation et dates

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il débutera le 1^{er} mai 2021 et se terminera le 30 avril 2022.

Article 2 : Thème

En lien avec la future exposition organisée par le Musée des transmissions de Cesson-Sevigné avec la collaboration d'Armorhistel, le thème choisi est le suivant :

« Partons à la recherche des traces, de la période 1919-1939, laissées sur les façades de certains bâtiments, souvent des bureaux de Poste, avec la marque POSTES TELEGRAPHES TELEPHONES ou/et le logo PTT de l'époque. »

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de La Poste et de France Télécom/Orange. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets. Elles sont à envoyer à l'adresse mail : concoursphoto@armorhistel.org

Les informations suivantes devront <u>obligatoirement</u> figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon leur <u>valeur patrimoniale</u> (rareté, intérêt historique) et la qualité de la photographie.

Article 5 : Composition du jury

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

Article 6 : Publication des résultats

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Plusieurs prix seront attribués, le 1^{er} prix sera un ouvrage de qualité montrant les réalisations d'un grand photographe. Les prix seront remis lors d'une cérémonie au musée des transmissions de Cesson-Sévigné.

Article 7 : Exposition des photos

Une exposition des photos sélectionnées sera organisée. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.



Article 8 : Exclusions

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

Article 9 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Article 10: Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 11 : Annulation

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le 15 avril 2021